

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 7
représentés	: 0
votants	: 7
Pour	: 7
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit février deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze février deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr BREUX Sylvain, Mr VERHELST Edouard.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore et Mr CHARIAL Nicolas,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 février 2025

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Edouard

Délibération 2025/006 en date du 18 février 2025

Entretien de la ventilation à la Mairie et la salle des fêtes – étude de devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle qu'il est important d'entretenir tous les ans la ventilation à la mairie et à la salle des fêtes. L'entreprise Cycl'air propose d'effectuer les prestations suivantes :

- ✓ **À la salle des fêtes :** dépose et évacuation des anciens filtres en place au niveau de la CTA, fourniture et mise en place des nouveaux filtres de type M5 et F7 au niveau de la CTA, mise en centre de tri des filtres, essais et remise en service de l'installation. Tarif de la prestation : 816 € TTC
- ✓ **À la mairie :** entretien complet de la ventilation, dépoussiérage des réseaux aérauliques et entretien des bouches de ventilation et extractions. Tarif de la prestation : 264€ TTC

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Cycl'air Hygiène pour le montant de 264 € TTC pour l'entretien complet de la ventilation à la mairie.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Cycl'air Hygiène pour le montant de et 816 € TTC pour le remplacement des filtres CTA à la salle des fêtes.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture Pour extrait conforme.
087-218705804-20250218-2025-006 DE
En Mairie le 18 février 2025.
Date de télétransmission : 19/02/2025 Maire
Date de réception préfecture : 19/02/2025

